

Instaurer 10 jours de congés grands-parentaux ?

Le contexte

En cette **journée internationale des familles**, la députée CDH Mathilde Vanderpe souhaite proposer un "congé grand-parental", soit dix jours de congé pour les papys et mamys toujours actifs professionnellement. **Ingérable**, pour les entreprises.

Oui

Mathilde Vanderpe

Députée wallonne (CDH).

■ Ces congés proposés aux grands-parents qui travaillent encore leur permettraient de garder leurs petits-enfants lorsqu'ils sont malades ou n'ont pas école. Cela devient de plus en plus compliqué pour les familles de s'organiser. De plus, les liens intergénérationnels seraient renforcés.

Pourquoi avez-vous décidé de proposer des congés grands-parentaux ?

On se rend compte, dans le quotidien des familles que, lorsqu'on doit gérer une journée pédagogique, comme vendredi dernier avec le pont, cela pose souvent problème pour les gardes d'enfants. Il faut essayer de trouver des solutions alternatives. Il existe déjà les congés parentaux: l'idée est ici de proposer dix jours aux grands-parents qui travaillent encore.

Ces journées pourraient servir si un parent est en formation et qu'il ne sait pas garder son enfant ou si, par exemple, ce dernier a la grippe ou la varicelle. Parfois, des parents qui souhaitent une ascension professionnelle sont coincés car ils n'osent pas prendre congé.

La proposition permettrait de vivre avec son temps: le grand-parent qui souhaiterait s'impliquer dans la vie de ses petits-enfants pourrait le faire. Certains aimeraient pouvoir aider leurs enfants en s'occupant et en passant de bons moments avec leurs petits-enfants.

Aujourd'hui, toute la charge des congés repose sur les parents et, donc, sur leurs employeurs. Ce système de congés à la carte permettrait de répartir ces journées off sur plusieurs employeurs.

Les grands-parents travaillent de plus en plus tard. Mais ils deviennent aussi grands-parents lorsqu'ils

sont plus âgés, non ?

Certes, mais il faut aussi tenir compte des familles recomposées et monoparentales qui sont de plus en plus nombreuses. Les parents ne peuvent plus s'arranger pour trouver des solutions ensemble.

Pourquoi est-il important que les enfants puissent passer du temps avec leurs grands-parents ?

Pour tisser et renforcer le lien intergénérationnel. On n'a pas toujours la possibilité aujourd'hui de le faire. Cela permet finalement un départ doux vers la retraite en permettant aux grands-parents de s'occuper plus tôt des enfants en bas âge avant, éventuellement, de les garder les mercredis après-midi lorsqu'ils seront pensionnés.

L'idée serait donc de pouvoir faire appel aux grands-parents plutôt que d'avoir recours à une garderie ?

Oui. Il existe des garderies, des gardes d'enfants malades, mais si l'on est face à une épidémie de grippe ou si l'on a un enfant souvent malade et que l'on a épuisé son quota, il n'y a plus de garde-malade. Et là, on fait quoi ? On est obligé de puiser dans ses congés personnels au détriment des vacances en famille.

Comment votre proposition est-elle perçue ?

Je pense que les personnes qui sont dans cette situation sont intéressées. Aujourd'hui, je ne peux pas encore vous dire combien cela coûtera car l'étude n'est pas encore faite. Certains affirment que ce n'est qu'une promesse électorale. C'est faux.

Je peux toutefois comprendre les réticences des personnes qui disent que cela va encore être un coût supplémentaire pour la société. Mais cette proposition, c'est du donnant-donnant puisqu'elle va permettre de diminuer les charges d'un même patron pour les répartir sur plusieurs employeurs.

Le texte est en train d'être finalisé pour être déposé au Parlement fédéral et doit encore être soumis à la concertation des secteurs, des syndicats et de la Ligue des familles.

Entretien : Louise Vanderkelen

“Il faut avant tout concilier vie professionnelle et vie familiale”

Pour la Ligue des familles, proposer des congés grands-parentaux permettrait de valoriser la place des grands-parents *“de plus en plus sollicités pour donner un coup de main”*. Pour l'association, ces derniers ont eux-mêmes *“des difficultés pour concilier leur vie professionnelle et familiale”*. *“Cette mesure est intéressante si elle est prise dans une démarche plus globale de soutien à la parentalité”*, explique Delphine Chabbert, secrétaire politique et directrice des études. *“Ce recours aux grands-parents cache les difficultés actuelles des familles à concilier leurs deux vies: s'occuper des enfants et à travailler à la fois. Certains grands-parents commencent à nous dire qu'eux-mêmes ressentent une certaine pression. Les sollicitations grandissantes des parents font que leur stress est aussi reporté sur les grands-parents. Il faudrait plutôt mettre en place une action plus volontariste et ambitieuse que celle-ci et apporter de véritables solutions par rapport aux gardes d'enfants et aux horaires de l'école. Si l'on revoyait cela, peut-être que l'on solliciterait moins les grands-parents pour faire la garderie et les navettes. Il faut donc repenser l'organisation sociale et concilier enfin vie professionnelle et familiale”*, conclut la spécialiste.

Non

■ La Belgique est déjà championne concernant la diversité et la durée des congés familiaux pour mieux concilier vie au travail et vie privée. Pourquoi créer un nouveau type de congé? C'est déjà ingérable pour les entreprises. On sent que les élections approchent.

Monica De Jonghe

Conseillère Emploi et Sécurité sociale à la FEB, Fédération des entreprises de Belgique.

Que pensez-vous de cette proposition du CDH d'instaurer 10 jours de congés grands-parentaux?

Cette proposition n'est pas neuve mais les entreprises belges ne sont toujours pas favorables. Si on relève toutes les mesures et les congés instaurés pour concilier la vie au travail et la vie familiale, la Belgique est championne d'Europe (voir infographie ci-dessous). Tellement de systèmes sont déjà proposés chez nous: congé parental, congé de paternité, congé de maternité, congé d'adoption, congé pour raison impérieuse (maladie, accident ou hospitalisation d'un membre de la famille habitant sous le même toit) et bien sûr le système des crédits temps qui donne droit à 51 mois (maximum) de congé durant toute sa carrière. On y trouve notamment les congés parentaux, pour assistance médicale, pour soins palliatifs mais aussi le crédit-temps de fin de car-

rière qui est toujours en vigueur. A partir de 55 ans, pas mal de secteurs permettent à leurs salariés de travailler à mi-temps ou à 4/5^e. J'ai le sentiment que cette catégorie est susceptible de regrouper celle des grands-parents. Les possibilités de travailler moins pour chercher un meilleur équilibre avec la vie privée sont nombreuses chez nous. Pourquoi vouloir créer encore un nouveau type de congé pour les grands-parents? La proximité des élections risque d'amener pas mal d'idées de ce genre. Ça rend évidemment sympathique de proposer une telle mesure. Mais quand on pousse l'étude et découvre ce qui existe déjà, cela ne résiste pas. Arrêtons de vouloir solutionner chaque problème en créant un nouveau type de congé.

C'est le financement qui vous préoccupe?

Oui mais surtout la situation de plus en plus ingérable pour les entreprises. Imaginez-vous les puzzles que doivent réaliser les départements RH ou le patron de PME afin de coordonner la présence de gens, en suffisance et en cohérence, au travail! Pourquoi est-il plus facile d'aller au centre de Bruxelles les lundis, mercredis et vendredis? Et plus difficile les mardis et jeudis? A cause du système –très couru– des 4/5^e temps. Pour la mobilité et le trafic, la nouvelle donne s'avère positive. Mais pas pour les entreprises. Elles doivent gérer avec souplesse les congés multiples des travailleurs et constamment veiller à ce que tous les postes soient correctement occupés pour garantir la bonne marche de l'entreprise. Au niveau organisation, ce n'est pas évident et il faut le savoir.

Pourtant, octroyer davantage de congés aux pères ou aux grands-parents contribuerait aussi à réduire les inégalités homme/femme et à moins pénaliser la femme au travail. D'accord?

Si on applique cette mesure de congés grands-parentaux, ce seront les grands-mères qui y sous-

criront principalement, donc d'autres femmes qui sont au travail y seront moins du coup. Non, ce sont des faux arguments. Ce n'est pas en augmentant les congés que les femmes resteront moins à la maison. La Belgique est championne dans l'octroi de congé familial – de plus en plus d'hommes prennent notamment des congés parentaux – pourtant la répartition des tâches mé-

nagères entre homme et femme s'est dégradée, selon une récente étude européenne (EIGE, Gender Equality Index). Un meilleur partage des tâches entre homme et femme est avant tout une question de mentalité, pas de congés supplémentaires.

Entretien : Thierry Boutte

LA BELGIQUE A LE SYSTÈME DE CONGÉS LE PLUS GÉNÉREUX EN EUROPE

